

Nom : Prénom :

Métier / Fonction :

Portable : Email :

Date de naissance : Année prévisionnelle de départ en retraite :

Coordonnées personnelles (adresse du domicile)

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Coordonnées professionnelles (lieu de travail)

Adresse professionnelle :

Code postal : Ville :

Catégorie : ☐ A
☐ B
☐ C
☐ Retraité

Montant de la cotisation syndicale				
Catégorie	A	B	C	Retraité
Cotisation syndicale annuelle	102 €	88 €	75 €	44 €
Déduction ou crédit d'impôt (montants arrondis)	67 €	58 €	50 €	29 €

Prélèvements trimestriels de la cotisation syndicale

Modalités : compléter le formulaire de mandat de prélèvement et joindre un RIB.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT

CRÉANCIER : **UNSA Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté**
ADRESSE : **5 avenue Garibaldi 21000 DIJON** IDENTIFIANT (ICS) : **FR54ZZZ81A663**
PAIEMENT : **RÉCURRENT**

DÉBITEUR

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

IBAN :

BIC :

En complétant et retournant ce bulletin d'adhésion, j'adhère au syndicat UNSA du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et je m'engage à respecter les valeurs de l'UNSA, ses statuts et son règlement intérieur, dont je reconnais avoir pris connaissance (voir modalités d'adhésion).

Date : Signature :

À :

Bulletin, mandat de prélèvement et RIB à envoyer à l'UNSA 5 avenue GARIBALDI 21000 DIJON.

UNSA MODALITÉS D'ADHÉSION

- ① Adhérer à l'UNSA Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, c'est soutenir un syndicat moderne, apolitique, professionnel et indépendant.
- ② Devenir membre de l'UNSA, c'est proposer et débattre, c'est être informé avant les non-adhérents, c'est avoir accès à des informations privées, c'est aussi décider des orientations et des priorités de négociation du syndicat.
- ③ Rejoindre l'UNSA, c'est bénéficier du premium de l'UNSA avec des services spécialement développés pour les adhérents, c'est être accompagné avec un suivi personnalisé et une aide juridique adaptée à votre situation, c'est l'assurance d'être défendu par un syndicat crédible.

Cotisation syndicale : L'adhésion au syndicat UNSA du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté est annuelle (année civile du 1er janvier au 31 décembre). Le montant de la cotisation de l'année N+1 est voté par l'Assemblée Générale des adhérents en année N. Les cotisations syndicales sont exigibles en totalité quelle que soit la date d'adhésion dans l'année. Pour un renouvellement d'adhésion, les cotisations syndicales sont exigibles avant le 31 janvier.

Réduction ou crédit d'impôt : Toutes les cotisations syndicales versées donnent lieu à un justificatif qui permet d'en déduire 66 % des impôts ou d'obtenir un crédit d'impôt égal à 66 % du total des cotisations versées (voir modalités sur le site du Trésor Public). Ce justificatif est envoyé à l'adhérent au moment de l'établissement de la déclaration annuelle de revenus aux impôts.

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Retraité
Cotisations syndicales	102 €	88 €	75 €	44 €
Réduction ou crédit d'impôt de 66 %	-67 €	-58 €	-50 €	-29 €
Cotisation annuelle après déduction	35 €	30 €	26 €	15 €
Soit l'équivalent d'une cotisation mensuelle de	3 €	2 €	2 €	1 €

* montants arrondis

Prélèvement par mandat : En signant le formulaire de mandat de prélèvement du bulletin d'adhésion, vous autorisez le syndicat UNSA Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'UNSA Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit pour un prélèvement autorisé, et sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Les informations contenues dans le formulaire de mandat ne sont destinées à être utilisées par le créancier (UNSA Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté) que pour la gestion de sa relation avec l'adhérent. Elles pourront donner lieu à l'exercice des droits d'opposition, d'accès et de rectification prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Dates prévisionnelles des prélèvements et montants prélevés				
Date et montant des prélèvements	Catégorie C	Catégorie B	Catégorie A	Retraité
1er prélèvement : fin mars	18,75 €	22 €	25,50 €	11 €
2nd prélèvement : fin juin	18,75 €	22 €	25,50 €	11 €
3ème prélèvement : fin septembre	18,75 €	22 €	25,50 €	11 €
4ème prélèvement : fin novembre	18,75 €	22 €	25,50 €	11 €

Adhésion en cours d'année — échéancier des prélèvements

La cotisation annuelle est exigible en totalité. Le premier prélèvement rattrape les trimestres déjà passés (prélèvements fin mars, fin juin, fin septembre et fin novembre).

Période d'adhésion	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Retraité
Jusqu'à fin mars	4 x 25,50 €	4 x 22 €	4 x 18,75 €	4 x 11 €
Avril → fin juin	51 € puis 2 x 25,50 €	44 € puis 2 x 22 €	37,50 € puis 2 x 18,75 €	22 € puis 2 x 11 €
Juillet → fin septembre	76,50 € puis 1 x 25,50 €	66 € puis 1 x 22 €	56,25 € puis 1 x 18,75 €	33 € puis 1 x 11 €
À partir d'octobre	102 € (en une fois)	88 € (en une fois)	75 € (en une fois)	44 € (en une fois)

En prélèvement par mandat, le renouvellement de cotisation d'une année sur la suivante est automatique. Si vous ne souhaitez pas renouveler votre adhésion pour une nouvelle année, merci d'en informer l'UNSA Conseil régional par mail à contact@unsa-crbfc.eu avant le 31 décembre de l'année afin que nous puissions arrêter le prélèvement dans les délais.

Démission, exclusion ou résiliation : En cas de démission, d'exclusion ou de résiliation (volontaire ou non) de l'UNSA, le syndicat ne rembourse pas la cotisation pour l'année en cours.

Information et utilisation de vos données personnelles : La sécurité de vos données personnelles est une priorité pour nous et se renforce avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). En remplissant ce bulletin d'adhésion, vous acceptez que l'UNSA mémorise et utilise vos données personnelles collectées dans ce bulletin dans le cadre de ses activités syndicales : information, formation, action syndicale, consultation, gestion des cotisations. L'UNSA s'engage à ne pas divulguer, transmettre ni partager vos données avec des tiers ou à des fins commerciales, conformément au RGPD. Vous pouvez à tout moment demander la rectification ou la suppression de vos données à contact@unsa-crbfc.eu.